



---

## **PUBLICATION DREES « LES RETRAITÉS ET LES RETRAITES »**

---

Chères et chers camarades,

Le 31 juillet 2025, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) a publié sa nouvelle édition du panorama annuel sur les retraités et les retraites, tous régimes confondus, en France. Cette circulaire en reprend les principales conclusions.

### **- Montant des pensions des retraites**

En 2023, 17,2 millions de personnes vivant en France ou à l'étranger perçoivent une pension vieillesse d'au moins un régime de retraite français, soit 200 000 personnes de plus que fin 2022.

Le montant mensuel moyen de la pension de retraite personnelle des retraités vivant en France, tous régimes confondus, est de 1 666€ brut soit 1 541€ net. La DREES constate que même si le montant de la pension brute moyenne de la retraite augmente de 2,4% entre fin 2022 et 2023 en euros courants, elle diminue de 1,2% en euros constants en raison d'une inflation de 3,7% sur la période, insuffisamment répercutée sur les pensions.

Les mêmes constats ont pu être observés par la DREES pour les personnes déjà en retraite avec une baisse de 2,8% en euros constants des pensions brutes de base et pour les primo-liquidants en 2023 avec une diminution de 2,9% en euros constants des montants moyens bruts des retraites en 1 an soit une diminution de la pension moyenne attribuée de 13% depuis 2016.

La DREES indique que de fin 2013 à 2023, la pension moyenne de l'ensemble des retraités vivant en France diminue de 1,4% brut et de 1,9% net. Par ailleurs, la DREES souligne que cette évolution est défavorable comparée à celle observée pour la même période pour le revenu brut moyen d'activité qui a augmenté de 0,1% en euros constant et de 1,4% net des prélèvements sociaux.

### **- Niveau de vie des retraités**

La DREES évoque aussi dans sa publication le niveau de vie des retraités en comparaison l'ensemble de la population.

Ainsi, pendant plus de 15 ans, le niveau de vie médian des retraités était supérieur à l'ensemble de la population, la tendance commence à se renverser avec en 2022 un niveau de vie médian des retraités équivalent à la population.



Les retraités sont certes sous représentés parmi les 20% des Français ayant les niveaux de vie les plus faibles et un taux de pauvreté plus faible que l'ensemble de la population, toutefois la DREES rapporte que la redistribution réalisée par le régime fiscal (impôt sur le revenu, CSG, CRDS...) et social (minima sociaux, aide aux logements...) réduit justement le taux de pauvreté des retraités (de 3,3 points en 2022).

De plus, la DREES expose que le nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA) augmente de 4,6% en 2023 pour atteindre 723 000 personnes, sachant que le montant de ce minimum ne permet pas à lui tout seul de dépasser le seuil de pauvreté (le seuil de pauvreté en 2023 était de 1 288€ pour une personne seule et le montant de l'ASPA était de 961,08€ pour une personne seule).

La publication de la DREES de juillet 2025 sur la question de la retraite démontre une baisse du montant des pensions et du niveau de vie des retraités à la fin 2023.

Pourtant le 15 juillet 2025, le Premier Ministre dans sa présentation des mesures budgétaires pour l'année 2026 va poursuivre la dégradation des retraités et des futures retraites. En effet, avec le gel des pensions des retraites de base qui ne s'aligneront pas sur l'inflation, les retraités subiront une diminution de leurs revenus et une baisse de leur pouvoir d'achat. De même, la DREES a démontré que les retraités sont moins touchés par la pauvreté en raison notamment de leur régime fiscal. Avec la fin de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions et le gel du barème de la CSG, les retraités vont être impactés sur leur niveau de vie qui connaît déjà une diminution depuis 2022.

C'est pour ces raisons que FO conteste le plan budgétaire du Gouvernement qui aura des impacts négatifs pour les retraités avec une augmentation de leurs impôts, une diminution de leurs pensions et parfois une suppression des prestations sociales.

Pour FO, les demandes d'efforts supplémentaires ne doivent pas toujours se faire au détriment des retraités ou des travailleurs ! FO réaffirme que le déficit du système de retraite repose sur un manque de ressources et non un problème de dépenses.

Vous trouverez la publication de la DREES sur les retraités et les retraites sur le lien suivant : [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/250731\\_PANORAMAS-retraites](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse-documents-de-reference/250731_PANORAMAS-retraites)

Amitiés syndicales,

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général